

Questions orales

M. le Président: Non, ce n'est pas parlementaire de dire qu'un député n'a jamais ou n'a pas toujours dit la vérité. Cela n'est pas parlementaire. Parce que c'est là une attaque au caractère d'un autre honorable député. C'est tout.

Je donne une autre fois au député l'occasion de retirer ses mots. C'est très simple. Est-il prêt à retirer les mots?

M. Malépart: Monsieur le Président, il faudrait que je voie les bleus. Mais si j'ai dit . . .

M. le Président: Si je donne une fois de plus au député . . . Non! Non! Est-ce que le député retire les mots? Est-ce que le député retire les mots oui ou non? Je n'ai pas d'autre solution que de nommer le député, M. Malépart, le député . . . Je n'ai pas d'autre solution que de nommer M. Malépart. Il n'est pas permis d'attendre les bleus; c'est très simple. Si le député veut retirer les mots, il n'y a pas de problème . . .

● (1500)

[Traduction]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je pense que le député a offert de lire les bleus.

M. le Président: Il ne peut pas.

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre. La question n'est pas de savoir ce qu'a dit le député. Il s'agit de savoir ce que je . . .

Une voix: Si.

M. Nunziata: Vous venez de dire que vous ne pouviez rien entendre.

M. le Président: Je conseille à tous les députés de lire l'article du Règlement au sujet de la désignation des députés par leur nom. Le problème, c'est que j'ai entendu des propos que je juge irréguliers. En tant que Président, j'ai donc demandé qu'ils soient retirés.

Le député a une solution. Il lui suffit d'accepter de retirer ses paroles comme le Président le lui demande. Voilà la solution. S'il la choisit, il n'y a pas de problème. S'il refuse, il refuse du même coup une demande de la présidence. Je devrai alors le désigner par son nom. Il n'est pas question d'attendre. Je n'ai pas d'autre solution à proposer que de demander au député de retirer ses paroles. Je l'ai fait plusieurs fois.

J'invite le député à simplement retirer ses paroles. Si je me trompe, je le constaterai lorsque j'aurai lu les bleus et je réglerai alors la question. Je demande au député de retirer ses paroles. Puis-je lui proposer cette solution?

[Français]

Je donne l'option, une fois de plus, au député de retirer les mots. Est-ce que le député est prêt? Je suggère aux autres députés comme explication que c'est une question de décision du président. C'est tout. Si je me trompe, je suis prêt à lire les bleus moi-même après, mais je dois dire au député que j'ai

entendu une phrase qui, selon moi, est antiparlementaire. Le député est-il prêt à retirer cette phrase?

M. Malépart: Monsieur le Président, par respect pour vous, je ne sais pas si, ne pas dire la vérité ou tout cela, c'est parlementaire ou antiparlementaire, mais je maintiens ma pensée de ce que j'ai dit à l'endroit du premier ministre.

M. le Président: Je donne l'occasion, une fois de plus, au député . . . Est-ce qu'il est prêt . . . A l'ordre! Est-ce que le député pense que, par ces mots, il a retiré les mots précédents? Est-ce que c'est cela qu'il pense?

M. Malépart: Monsieur le Président, ce que j'ai voulu vous exprimer clairement en français si je n'ai pas le droit de dire les mots que j'ai dits, mais je maintiens ma pensée de ce que je pense de ce premier ministre-là. Et je pense bien que je suis encore libre de ma pensée ici au Canada.

M. le Président: Ce n'est pas à moi de décider ce que vous pensez, c'est à moi de décider que les mots utilisés ici sont antiparlementaires.

* * *

[Traduction]

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

LA PAIX ET L'HARMONIE DANS LE MONDE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés doivent comprendre que si je me réjouis c'est parce qu'il ne reste que deux jours de séance cette semaine.

J'ai l'honneur d'informer la Chambre que la pétition présentée par le député de Grey-Simcoe (M. Mitges) le mardi 18 décembre 1984 est conforme aux dispositions du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

LES DROITS À LA PROPRIÉTÉ

M. Aurèle Gervais (Timmins-Chapleau): Monsieur le Président, voici une pétition portant la signature d'une centaine de résidents de ma circonscription de Timmins-Chapleau. Elle concerne les droits des Canadiens à la propriété. Tout en reconnaissant que les droits à la propriété sont garantis et protégés par la Charte canadienne des droits et libertés, les pétitionnaires demandent à la Chambre d'inscrire ces droits dans la Constitution.